

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR la soussignée, Marie-Pier Bélanger, greffière adjointe, de ladite Ville à l'effet que :

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Lin-Laurentides, laquelle se tiendra le 8 mars 2021, à huis clos, à l'hôtel de ville de Saint-Lin-Laurentides.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

- Vise à rendre conforme la marge latérale gauche de l'habitation unifamiliale isolée projetée avec garage, sur le lot rénové numéro 6 131 522, rue Beauregard, à un minimum de 1,75 mètre de la ligne latérale gauche du lot contrairement à la norme de 2,00 mètres prescrite à la grille des usages, normes et dimension de terrain, Annexe A du règlement de zonage numéro 101-2004 de la Ville de Saint-Lin-Laurentides.

Identification du site concerné :

Lot rénové numéro 6 131 522
Rue Beauregard
Saint-Lin-Laurentides

En vertu du décret numéro 102-2021, daté du 5 février 2021, et compte tenu de l'impossibilité de se faire entendre en personne, il y a prolongation des mesures entourant, entre autres, les assemblées du conseil, lesquelles se tiendront à huis clos, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Or, les personnes intéressées peuvent se faire entendre par écrit en prenant soin d'inscrire le numéro de la dérogation mineure.

Numéro de la présente dérogation mineure : 10-02-21.

DIRECTIVES POUR L'ENVOI DE VOS DEMANDES :

- Par écrit, en déposant l'enveloppe dans la boîte prévue à cet effet, laquelle est située à l'arrière de l'hôtel de ville au 900, 12^e Avenue, Saint-Lin-Laurentides, Québec, J5M 2W2;
- ou
- Par courriel, à l'adresse suivante : mp.belanger@saint-lin-laurentides.com.

Toute demande devra être reçue avant le jeudi 4 mars 2021 à 9 h. À noter que, suivant la réception des demandes, le conseil statuera sur cette dernière à la séance ordinaire du conseil, laquelle se tiendra le 8 mars 2021, sous toutes réserves de nouvelles directives du ministre de la Santé et des Services sociaux.

DONNÉ à Saint-Lin-Laurentides, ce 17 février 2021.

Copie originale signée

Marie-Pier Bélanger, greffière adjointe